



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux
Observatoire Social Tunisien

CAHIERS DU
FTDES N°7

Marginalité sociale, marginalité spatiale.

Entre intégration, régulation et mise à l'écart.

Coordination : Cyrine Kheder

Septembre 2022

La disparité socio-spatiale : le revers du développement urbain

Raoudha Ben Ayed ⁵⁸

Résumé

La globalisation que subissent les villes de nos jours permet une dynamique urbaine importante, mais contribue aussi au développement des poches de pauvreté à la périphérie de la ville.

Nous examinons, dans cet article, les effets d'une dynamique urbaine sélective sur les quartiers périphériques, à travers l'étude de la ségrégation socio-spatiale à la commune de La Marsa, cas du quartier de Bhar Lazrak.

Nous appréhendons la disparité sociale à Bhar Lazreg dans une approche théorique déterministe. Nous pensons que les habitants du quartier sont condamnés à subir un système d'inégalités qui se reproduit lui-même. Notre objectif est de comprendre l'ampleur et les portées socio-spatiales de cette ségrégation.

Mots- clés : Ségrégation socio-spatiale, inégalité, déterminisme, disparité, déliaison sociale.

Abstract

The globalization that cities undergo nowadays allows an important urban dynamic, but also contributes to develop pockets of poverty on the outskirts of the city. In this article, we examine the effects of a selective urban dynamic on the outlying districts, through the study of socio-spatial segregation in the municipality of La Marsa, case of the Bhar Lazrak district.

We apprehend the social disparity in Bhar Lazreg in a deterministic theoretical approach. We believe that the residents of the neighborhood are

⁵⁸ Enseignante chercheuse, Université de Carthage.

doomed in a system of self-reproducing inequalities. Our goal is to understand the magnitude and socio-spatial scope of this segregation.

Keywords: Socio-spatial segregation, inequality, determinism, disparity, social unbinding.

Introduction

La vie dans la ville montre une différenciation dans la fabrique de ses espaces. Ce qui pourrait influencer le vécu des habitants qui certains d'entre eux habitent dans ses beaux quartiers alors que d'autres vivent dans des territoires pleins de contraintes, d'où l'émergence de l'inégalité des chances d'accès à la ville. En effet, tout le monde n'est pas égal devant la ville et ceci a tendance à se transcrire dans l'espace. On distingue dans un même territoire des quartiers valorisés et d'autres qui sont dévalorisés. Ces derniers se dégradent, s'appauvrissent et attirent de plus en plus la population démunie. Ils se spécialisent même dans l'accueil d'une catégorie marginalisée.

Le développement, ainsi dit, est inégal dans les villes. Il engendrerait implicitement des inégalités sociales dans la mesure où les espaces d'une même agglomération ne se développent pas de la même manière. Plus nettement, l'écart semble se creuser entre les territoires urbains qui sont dans une dynamique positive et ceux qui subissent une dynamique négative. Ceci s'avère être le générateur d'une fragmentation socio-spatiale.

Nous supposons alors que :

- Un tel état serait dû à la mondialisation des valeurs urbaines et aux choix des politiques urbaines qui ont contribué à créer un espace sélectif (hypothèses).
- Le développement intensif d'une ville permettrait de produire des poches de pauvreté à la périphérie.
- La dynamique urbaine dont bénéficie certaines villes représenterait une malédiction pour d'autres territoires limitrophes. Il convient de traiter concrètement cette problématique dans un espace réel et concret soit El Bhar

lazrak, situé à la commune de La Marsa, et qui nous semble être un cadre d'observation et d'analyse propice à travers une enquête empirique.

En effet, la dynamique urbaine qu'a connue la commune, ces deux dernières décennies, a contribué à la fragmentation de son territoire, autrement dit, à « *la création d'un morcellement de l'espace, d'une désarticulation pluridimensionnelle et d'une exclusion socio-spatiale chronique* »⁵⁹.

1. La Marsa une ville en pleine dynamique urbaine

1.1. L'évolution de la commune de La Marsa

Entre deux collines, Gammarth et Sidi Bousaid , s'étend la ville de la Marsa , à 18 kilomètres de la capitale. Elle est caractérisée par ses reliefs accidentés sur ses deux extrémités et vers les côtes, et ses terrains plats à l'intérieur.

L'étude de l'évolution de la tache urbaine de la Marsa, ces deux dernières décennies, révèle une dynamique urbaine intense. Le bilan de l'urbanisation, entre 2002 et 2009, publié par l'Agence d'Urbanisme du Grand Tunis (AUGT) en 2010, témoigne d'une consommation excessive de l'espace à La Marsa, soit 11.7% de l'espace consommé dans l'ensemble du le gouvernorat de Tunis, pour la même période. La commune occupe ainsi la deuxième position après Sidi Hassine.

L'examen approfondie de l'évolution de la tache urbaine entre 2008 et 2015, par commune dans le gouvernorat de Tunis , met principalement l'accent sur la dynamique urbaine que connaît la commune de la Marsa. En effet 15 % de l'espace consommé par l'urbanisation entre 2008 et 2015 s'y trouve localiser. La Marsa est la seule parmi les communes de Tunis et de celles qui lui sont voisines sur la côte nord qui a connu un certain dynamisme au niveau touristique soit 75 Ha. Cette tendance est appelée à se confirmer davantage à l'avenir au vu des programmes en cours qui feront, une fois

⁵⁹ RAGOUBI M- A., « De la sélectivité géo-sociale à la communauté fermée. La Marsa, espace à différenciation accentuée », *Les Communications* , [En ligne] , URL/ <https://ifd.hypotheses.org/les-communications> consulté le 30/04/2020.

achevés, de la commune de la Marsa un pôle touristique national et international important.⁶⁰

En effet, l'étendue de plage de la Marsa, la forêt de Gammarth et les espaces verts aménagés ont fait de la commune un lieu de villégiature, de détente et de loisirs. Les activités de services de récréation qui se sont développées attirent une masse d'habitants supplémentaire, notamment pendant la saison estivale.

Cependant, l'évolution des prix du foncier en relation avec le front de mer au cours des dernières années a contribué, d'une part, à freiner l'installation de nombreux habitants d'une catégorie moyenne et à attirer, d'autre part, une population plus aisée, en l'occurrence des étrangers et du personnel diplomatique. L'espace est devenu sélectif et l'accès y est déterminé par l'appartenance à une certaine catégorie sociale.

Le caractère résidentiel de la commune a amplement participé à installer cette situation. Bien que les superficies réglementaires des parcelles aient été réduites, les promoteurs immobiliers privés -acteurs très dynamiques dans la production de l'habitat à la Marsa- continuent à investir dans des logements de hauts standings en visant une catégorie sociale aisée.

Par ailleurs, la croissance démographique à la Marsa fait face à deux problèmes majeurs :

- L'urbanisation horizontale, qui se traduit par l'habitat pavillonnaire (60 % ou plus du parc logement est pavillonnaire). Il se caractérise par des densités assez faibles (en moyenne de 12 à 15 logements à l'hectare). Ce qui justifie la consommation excessive de l'espace.⁶¹
- Une exclusion sociale des catégories modestes. Ces dernières, ne pouvant pas accéder à la ville se rabattent sur les franges dans un habitat précaire.

⁶⁰ Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, Agence d'Urbanisme du Grand Tunis, *Rapport de présentation du Plan d'Aménagement Urbain de la Commune (PAU) de la Marsa*, Janvier 2020.

⁶¹ Rapport de présentation du Plan d'Aménagement Urbain de la Commune de la Marsa (Janvier 2020) op.cit.

Ainsi, une ségrégation socio-spatiale prend forme. Une urbanisation non maîtrisée se traduit par la prolifération de l'habitat spontané qui se localise dans « *la deuxième couronne (entre le quartier de Bousselela et la RVE 550) et de plus en plus dans la troisième couronne (à Bhar Lazrak entre la RVE 550 et la RN 10).* »⁶²

Les groupes sociaux défavorisés se concentrent dans les zones urbaines sensibles, alors que les groupes les plus aisés prennent leur distance et ceci engendre le déclenchement du processus de ségrégation urbaine.

1.2. Bhar Lazrek : un potentiel d'attractivité pour les catégories défavorisées

Plusieurs facteurs - endogènes et exogènes - ont contribué à l'évolution de l'urbanisation de la zone de Bhar Lazrek. On considère les actions d'aménagements des territoires limitrophes comme l'un des facteurs externes qui ont enclenché le processus, dont on peut citer: le projet d'aménagement d'Aïn Zaghuan, le développement urbain des quartiers de la Soukra, le développement des espaces touristiques et résidentiels de la côte de Gammarth et le développement d'activités économiques sur l'axe de la RN 9. D'autres atouts relatifs au site même, à sa situation, et aux caractéristiques physiques de la zone à l'instar de sa platitude et son accessibilité facile, ont contribué à sa croissance.

En effet, sur une plaine de 550 hectares, à la partie occidentale de la Marsa, se tient le quartier de Bhar Lazrek. Il occupe une position stratégique de par son ouverture sur trois voies principales. Il est, en effet, délimité « *des deux côtés par deux routes nationales qui sont : de l'Ouest la RN10 (reliant l'Ariana à Carthage), et la RN9 (reliant Tunis à la Marsa) au Sud, à l'Est par la RR 23 (voie expresse) et au Nord par le vaste plan d'eau de Sebket Ariana prolongé, à son extrémité sud, par la station d'épuration Côtière Nord gérée par l'ONAS.* »⁶³

Cette zone constitue l'une des dernières grandes réserves foncières pour l'extension urbaine, non seulement au niveau de la côte nord, mais aussi pour tout le Grand Tunis, car c'est une zone qui ne présente pas de grandes contraintes compte tenu de sa platitude et de la facilité de son accessibilité.

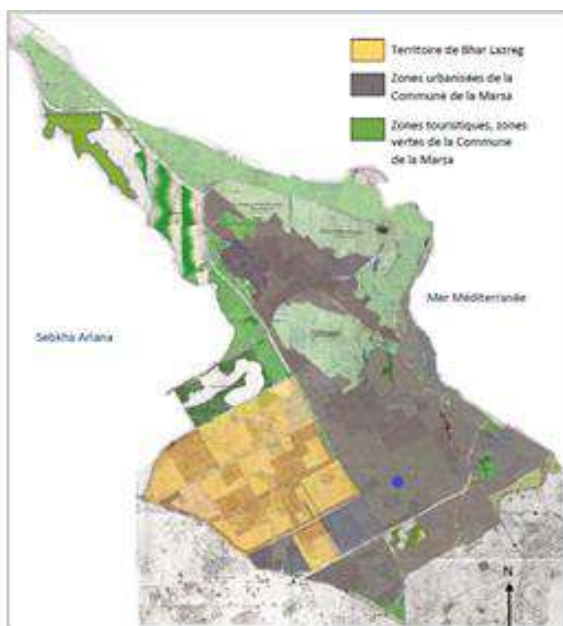
⁶² *Ibid.*

⁶³ *Ibid.*

Le milieu naturel joue, aussi en faveur de la zone. Le site est doté d'un plan d'eau couvrant une superficie de 3000 hectares, appelé Sebkheth Ariana. Ainsi la zone Bhar Lazrek a acquis une capacité à attirer et à retenir même, aussi bien des personnes physiques et que des personnes morales.

La Commune de la Marsa compte, au dernier recensement de 2014, 93 000 habitants. D'après les informations fournies par le chef d'Arrondissement, le territoire de Bhar Lazreg compterait de l'ordre de 45 000 habitants, avec une population officiellement enregistrée de 25 000 personnes.⁶⁴Ce qui représente entre 48% et 75% de la population totale de la commune (si on prend en considération la population non déclarées). Le rythme de construction, dans la zone de Bhar Lazrek s'est beaucoup accéléré durant les dix dernières années. On dénombre une augmentation de 33% d'occupation du sol entre 2013 et 2019, par rapport aux années précédente⁶⁵.

La superficie occupée par le quartier Bhar Lazrek souligne la particularité et l'importance de ce quartier. En effet, l'espace occupé quasi équivalent à la superficie de la zone urbaine de la Marsa ⁶⁶.



Carte .1 : l'emprise du territoire de Bhar Lazrak

Source : Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure, Direction de l'Urbanisme, SCET Tunisie et Urbaplan, *Pour une approche opérationnelle d'intervention et de restructuration urbaine, cas des cités de Bhar Lazreg et ELMatar*, Phase 2, rapport de synthèse final, p2 , Octobre 2020.

⁶⁴ Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure, Direction de l'Urbanisme, , SCET Tunisie et Urbaplan, *Pour une approche opérationnelle d'intervention et de restructuration urbaine, cas des cités de Bhar Lazreg et ELMatar*, Phase 2, rapport de synthèse final, , Octobre 2020, p2.

⁶⁵ *Ibid.*, p23.

⁶⁶ *Ibid.*, p40.

Cependant, ce quartier représente aujourd'hui l'une des principales poches de pauvreté qui sont apparues sur la périphérie de la commune de La Marsa.

En effet, ces atouts sont autant des faiblesses qui lui donnent un aspect contraignant pour les habitants.

- La zone est plate avec aspect de cuvette entourée à ses abords par des hauteurs.
- L'espace est grignoté par l'essaimage des constructions anarchiques.
- La nappe phréatique est proche de la surface du sol.
- La nappe phréatique souterraine est contaminée.
- Le plan d'eau est presque fermé, pollué, peu profond et aux contours changeants.
- La sebkha est le niveau de base pour le ruissellement local et régional, et elle est affectée par une pollution assez grave.
- Le plan d'eaux représente un réceptacle de tout type de déchets même nocifs.

Toutefois, et malgré l'effet polarisation qu'a la zone d'étude sur les habitants d'une catégorie moyenne et défavorisée, elle reste « *un véritable « désert* » en termes d'équipements publics : avec 2 mosquées, une école primaire, 4 jardins d'enfants privés et les seuls services d'état civil assurés par l'arrondissement, le territoire de Bhar lazreg est très largement sous équipé »⁶⁷.

Il en ressort, finalement, que la ségrégation exercée sur la zone de Bhar Lazrek semble être le produit d'une conjonction de plusieurs processus dont les mutations économiques qu'a connues la commune entière, l'implantation des entreprises, les mouvements démographiques, les transformations

⁶⁷ Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure, Direction de l'Urbanisme, , SCET Tunisie et Urbaplan ELMatar, *op.cit*, p15 , 2020.

spatiales de la ville, les politiques urbaines, et le rôle du marché privé du logement. La ségrégation est consécutive aussi aux stratégies résidentielles des ménages en fonction de leurs revenus.

Néanmoins, la ségrégation urbaine, quelques soient ses moteurs, a contribué à aggraver le phénomène des inégalités dans ce territoire. Et c'est à travers une enquête de terrain auprès des habitants qu'on a pu mesurer les effets sociaux de la ségrégation spatiale.

2. Les inégalités émergentes à Bhar Lazrak ou l'ampleur de la ségrégation ?

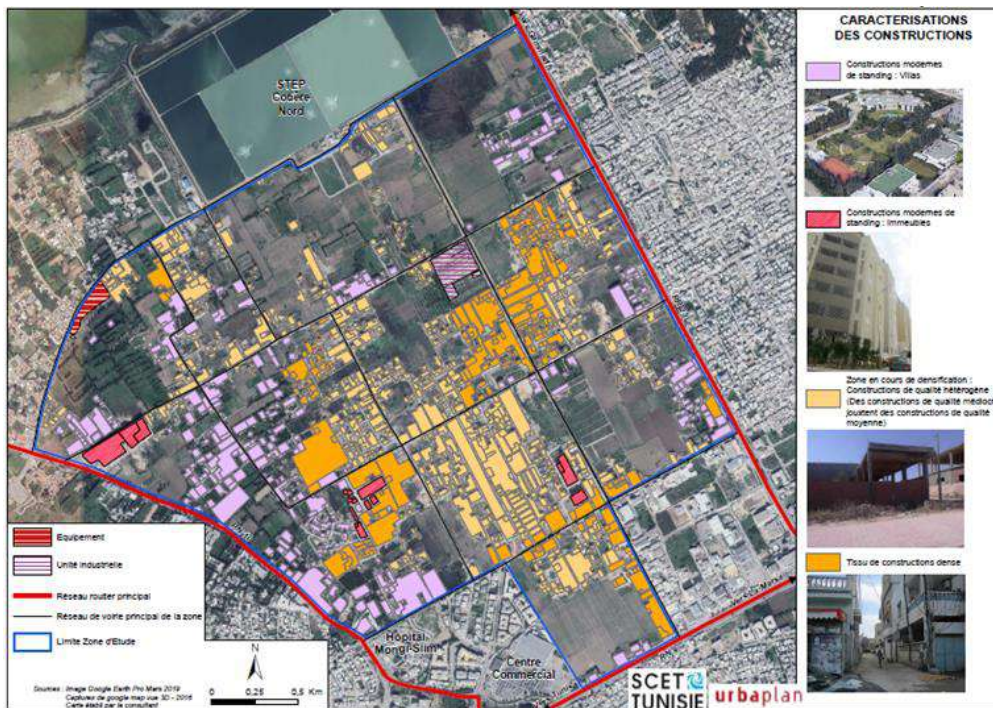
Morphologiquement la zone de Bhar Lazrek présente une forme de diversité paysagère, urbaine et sociale. Sur le plan spatial, on distingue trois types de zones

➤ La partie Haut standing située au Nord-Ouest, composée de terrains et des villas de standing (grands jardins et de nombreuses piscines), des propriétés clôturées qui empêchent toutes intrusion dans leur intimité, et des résidences de représentations étrangères, etc.

➤ Le côté Nord-Est est faiblement occupé. L'activité agricole y persiste encore. L'enquête effectuée sur terrain révèle que les habitants sont en majorité les autochtones de Bhar Lazrek.

➤ La partie centrale de la zone est composée d'un tissu dense d'habitats issus majoritairement d'une auto construction de qualités moyennes et médiocres, et parfois même en cours de construction. Les voies sont étroites et sans trottoirs.

Les principales voies sont animées par des commerces, des petits métiers, d'un marché non structuré, et de magasins (Carte.2) .



Carte .2 : Caractérisation des constructions

Il est à noter que « plus on se rapproche des axes routiers structurants de desserte de la zone (RN10 et route Express) plus les constructions sont imposantes présentant les caractéristiques d'un standing élevé »⁶⁸.

Il est à souligner, de prime abord, que l'enquête effectuée n'a concerné que la partie centrale et la zone Nord-Est. Les habitants de la zone Nord-Ouest se sont avérés inaccessibles, et les ouvriers travaillant sur place ont refusé de coopérer. Une enquête de terrain par entretien semi directif, a été donc menée avec 09 habitants et 01 chef d'entreprise sise à Bhar Lazrek, répartis sur 05 cités à savoir : Cité Slema, Cité Jaber, Cité Elbassatine, Cité Eloued et Cité Essouii. Trois questions ont été posées :

1. Pourquoi êtes-vous installés à Bhar Lazrak ?
2. Que pensez-vous de ce quartier ?
3. Pensez-vous le quitter un jour ?

⁶⁸ Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure, Direction de l'Urbanisme, *op.cit*, 2020.p23.

Cinq des interrogés sont locataires, et se sont installés dans la zone entre 2005 et 2021. Ils proviennent de différentes origines du territoire tunisien, mais tous de provenance rurale. Deux des propriétaires interviewés sont originaires de la zone et les trois autres ont acheté des terrains à un prix bas.

2.1. L'inégalité face au logement : offre immobilière sélective et inégale accès à la ville

L'observation des maisons visitées lors de l'enquête de terrain décèle une inégalité indéniable au niveau de l'offre des espaces habités. Une pièce d'environ 16m², donnant directement sur la rue se présente ainsi : dans un coin, au fond, un rideau cache une cuvette et un mini-lavabo. A droite, on trouve une table adossée au mur, sous une fenêtre, et sur laquelle se tient d'un côté, une cuisinière liée à une bouteille de gaz déposée au-dessous. De l'autre côté quelques assiettes et ustensiles sont éparpillés. Deux matelas sont déposés à même le sol. C'est tout ce qui compose la maison que loue une femme, divorcée, interrogée à Bhar Lazrak. Cependant de grands sacs remplis de bouteilles en plastiques, ou de pain garnissent le lieu. La dame a un enfant de 12 ans à sa charge et ne travaille pas.

Pas loin de là, et sur le même palier, l'image se reproduit. Cette fois-ci la pièce est remplie jusqu'aux plafonds de sacs, de vêtements, d'une variété de choses qu'elle trouve dans les poubelles et qu'elle revend pour survivre. Une banquette couverte d'une natte fait office de lit. Elle est analphabète, elle ne sait pas quel âge elle a. Officiellement, ils sont deux à habiter la pièce : la veuve et son fils à sa charge, mais l'espace ne peut les contenir avec tous ces objets et de ce fait le jeune garçon s'invite chez ses amis. Elle justifie la situation en répliquant « *je ne peux m'en débarrasser, c'est mon gagne-pain.* ». Le lien maternel disparaît devant la ténacité de l'instinct de survie.

Ce tableau se reproduit dans les quartiers centraux et denses de Bhar Lazrek. On y trouve des logements individuels groupés de petite superficie, composés d'un minimum d'espace répondant aux besoins élémentaires : une chambre polyvalente - qui fait office d'espace de repos et de cuisine en même temps - et un espace d'évacuation(wc). Seulement cette image ne concerne que les habitants locataires.

La villa qui nous a accueilli, pour un entretien avec la fille du propriétaire, à la cité Jaber, affiche une image à l'opposé des deux premières. On s'est trouvé dans un vrai foyer, composé d'un salon bien meublé, garnis par des photos des habitants, de divers tableaux artistiques, aussi bien que ceux affichants des versets de coran, une table ronde et six chaises qui occupent une partie du salon et font office de salle à manger. La maison englobe aussi trois chambres à coucher, une salle de bain commune, une cuisine et un jardin où se tient une culture maraichère à l'échelle familiale, un four traditionnel (Tabouna) et un garage. Un dépôt jouxtant la maison, la propriété de la famille originaire de la zone, est loué pour des activités de stockage.

Une deuxième villa nous a aussi ouvert ses portes dans la cité Slema. La maison est composée d'un salon, de trois chambres à coucher, d'une cuisine, d'une salle de bain et un petit jardin. La situation précaire de la propriétaire se manifeste dans l'ameublement très modeste : pas de salon mais des matelas, un lit commun pour les petits enfants et leurs maman, pas de garde robes ni de placards mais des vêtements entassés sur une chaise ou une table. La propriétaire est divorcée et est au chômage, ainsi que sa fille qui a à sa charge deux enfants. Son fils et son gendre sont tous les deux emprisonnés pour cambriolage.

La troisième dame interrogée dans la catégorie des propriétaires, habite une maison de type traditionnelle (Dar Arbi), avec un patio central, quatre chambres à coucher aux alentours, une cuisine et une salle de bain. Les éléments de confort sont visibles dans son espace (le climatiseur, la télé plasma, ...). Sa maison est un héritage qui paraît avoir subi des transformations, dont une surélévation avec trois studios loués. La femme reconnaît avoir des biens qu'elle loue à des familles démunies et elle se plaint de leur incapacité à payer le loyer et même les factures d'électricité et de l'eau certaines fois. Mais ses réprobations ne sont que paroles en l'air, elle cherche à les aider et à leur trouver un emploi chez ses connaissances, à ce que témoigne les voisins. L'habitat des propriétaires reste bien décent à l'opposé de celui offert au locataire.

En effet, les habitants propriétaires, déploient des capacités et un savoir-faire pour transformer et ajuster leurs logements à leurs besoins. Ce sont leurs « *aptitudes à juger, à mettre à l'épreuve et à interpréter, afin de*

rendre l'espace domestique à la fois visitable et habitable. », comme le souligne Rabiaa Bekkar ⁶⁹. Ces compétences visent à ajuster l'espace à la culture et aux besoins de la commodité. Et ils offrent aux locataires un abri.

La logique des propriétaires est le raisonnement de l'acteur qui opte pour l'augmentation de la plus-value et qui déploie sa propriété afin d'acquérir une promotion sociale. Les propriétaires considèrent leurs maisons comme un capital économique qu'il faut investir. Ils tentent par leurs stratégies de rentabiliser leurs espaces. Ils utilisent des matériaux de construction de récupérations afin de minimiser les coûts, tout en calculant l'espace au centimètre prêt, pour réduire le manque à gagner. Ils déploient un capital de savoir-faire dans l'objectif de réaliser la plus-value.

Cependant, les habitants locataires éprouvent un besoin d'améliorer leurs modes de vie mais émettent des réticences quant aux déménagements.

2.2. Inégalité d'accès à l'emploi

Certains interrogés pensent que leur lieu d'habitation est un obstacle devant l'accès à l'emploi. Les conditions de vies et le transport qui y est offert peuvent déterminer leurs carrières professionnelles.

Une des femmes de ménage, interviewée, affirme qu'elle a été licenciée parce qu'elle n'arrivait pas à joindre son lieu de travail, à La Soukra, les jours d'averses.

Une deuxième, éducatrice dans une garderie scolaire à la Marsa, et qui s'est installée à la Cité Elbessatine à la suite de son mariage, témoigne que son patron l'a avertie - en prenant connaissance de son lieu de résidence - contre l'absentéisme. Et, il a justifié ses craintes en citant les cas d'employés précédents qui ont dû quitter leur poste à la suite de leurs retards et leurs absentéisme répété. Une trentenaire, travaillant dans un supermarché, bien connu à la Marsa, a répliqué : *« Je ne peux pas avoir de poste de responsabilité tant que je n'ai pas mon moyen de transport particulier, malgré mes diplômes et mes compétences dont témoignent mes supérieures. »*. Elle ajoute : *« J'ai*

⁶⁹ Bekkar R., Sfaxi S. , « reformuler l'espace : compétences et savoir-faire des habitants à Bizerte (Tunisie) », in *Les compétences citadines*, p.5.

pensé à acheter une moto pour ne plus être en retard à mon travail. Si non, je ne vais jamais avancer dans ma carrière professionnelle ».

La discrimination sur le marché du travail est aussi raciale. Les immigrés subsahariens ont moins de difficultés à s'insérer dans le milieu professionnel que les tunisiens mêmes. Sami un habitant de la Marsa a créé une petite entreprise de menuiserie de l'aluminium à l'entrée de Bhar Lazrak, et pour lui le quartier « *est une source de main d'œuvre* » non qualifiée.

« Je n'ai pas besoin de pénétrer à l'intérieur de Bhar Lazrak pour les récupérer. Je m'arrête devant le carrefour de Bouselsela (La Marsa), et je trouve Rachid, Kevin et d'autres individus d'origine Subsaharienne, je les prends au chantier à La Charguia. Ils y travaillent toute la journée pour seulement 30dt, ils sont reconnaissants. Et puis, ils ont des corpulences physiques adaptées aux travaux lourds. Je n'ai que des remerciements de retour, alors que les tunisiens protestent et ne veulent pas travailler à ce prix, ce sont des fainéants. » .

2.3. L'inégalité au niveau de la mobilité résidentielle

Si les interviewés de la catégorie propriétaire ont exprimé leur volonté de quitter le quartier, les interrogés de la catégorie des locataires quant à eux se sont opposés, à l'unanimité, à cette suggestion.

En effet, pour les premiers, la mobilité semble le meilleur moyen pour améliorer leur quotidien. « *L'insécurité, la violence, et le narcotrafic nous ne laisse plus de place* » témoigne l'un des habitants. Ceci est aussi corroboré par le témoignage d'une autre habitante : « *Je pense sérieusement à quitter, le quartier n'est plus comme je l'ai connu pendant mon enfance, il est très mixé, il y a trop de violence, et il abrite le plus grand réseau de Daech.* ».

Les habitants fuient l'insécurité, l'anarchie et la mixité des lieux. Cette ambition est déterminée par leur situation financière. Il paraît envisageable pour eux de s'installer ailleurs.

Cependant, les enquêtés de la catégorie des locataires se trouvent contraints à rester à cause de leurs moyens financiers limités. Ils évoquent les problèmes d'insécurité, de violence, et expriment leur crainte pour leurs

enfants, mais ne se permettent pas de penser à changer de quartier. « *Où est ce que je vais trouver un loyer qui conviendrait à ma fourchette de revenu* » disent-ils. Et ils dépendent, par ailleurs, du marché locatif à bas prix avec ce qu'il offre comme conditions.

2.4. L'inégalité face à la scolarisation

La zone de Bhar Lazrak ne bénéficie que d'un seul établissement éducatif au centre du quartier. Pour 45 000 habitants -dont officiellement 25 000 personnes sont enregistrées- une seule école primaire est proposée. Les élèves, ayant accompli la première partie de l'école de base, sont orientés au collège Rmila puis au Lycée cité Riadh, tous deux sis à la Marsa.

Certains parents choisissent d'intégrer leurs enfants, dès le début, dans l'une des écoles du centre-ville de la Marsa. Pensant les éloigner, ainsi, des mauvaises fréquentations, et des risques de déviation. Une éducatrice dans une garderie scolaire du centre-ville de la Marsa, et habitant Bhar Lazrak, en témoigne lors de son interview. Elle met l'accent aussi, sur la situation financière des parents :

« Tous les parents ne peuvent pas faire de même, ce qui ont des moyens de transports particuliers se le permettent, mais pas ceux qui sont dépourvus de tous moyens (...) D'ailleurs, les enfants qui prennent avec moi les transports en communs le matin arrivent époustoufflés à la station, c'est à se demander comment ils peuvent tenir le reste de la journée ».

Certes, certains parents adoptent cette stratégie et s'investissent pour offrir à leurs enfants les meilleures conditions d'enseignement et d'éducation, mais ceci s'avère insuffisant et le risque de ne pas atteindre cet objectif est augmenté par d'autres acteurs qui entrent en jeu. En effet, la distance qui sépare les établissements éducatifs des lieux de résidence, et le manque de temps – surtout au moment de la pause repas- font que l'enfant soit livré à lui-même, à l'extérieur des établissements, pendant plusieurs moments de la journée et il est confronté, alors, à plusieurs risques.

« Le jeune garçon de 13 ans qu'on a arrêté l'année dernière pour 400 gr de cannabis en sa possession, est un élève au collège du Centre-ville de la Marsa .», témoigne une des interrogés. Elle ajoute : *« On soupçonne même*

que ce sont les chauffeurs des transports clandestin, de et vers Bhar Lazrak, et qui stationnent derrières le collège, d'être à la tête du narcotraffic .».

D'autres parents adoptent une stratégie moins ambitieuse, et sont contraints de suivre le parcours ordinaire soit : l'école primaire de Bhar Lazrak, le collège Rmila et puis le lycée Cité Riadh. Mais ils ne sont pas pour autant moins craintifs. « *Je ne suis pas très rassurée* », nous confie une maman, « *mon fils est livré à lui-même le long de la journée, et moi je n'y peux rien, je suis comme vous le voyez seule (elle est divorcée) et je passe ma journée à faire les poubelles pour pouvoir faire manger mes trois enfants. J'ignore ce qu'il fait de la journée ni qui est ce qu'il fréquente* ». La Maman, contrainte par ses conditions de vie assez compliquées, désiste à son rôle de mère et abandonne tout contrôle. Le garçon en question, de 14 ans à peu près, allongé sur un matelas jouant avec son téléphone, lors de l'entretien avec sa maman, émettait des rires à ses propos et la regardait du coin de l'œil.

En outre, l'infrastructure médiocre participe à aggraver la situation pour ces enfants scolarisés hors Bhar Lazrak. En effet, ils sont bloqués dans leur quartier les jours des averses, et ne peuvent se présenter à leurs établissements. Leurs maisons ainsi que leurs cités sont inondées. Ils sont succinctement privés de tout moyen de transport « *même ceux qui ont des voitures ne peuvent plus se déplacer dans ces quartiers* », nous affirme une interrogé de la Cité Slema « *Le succès et l'échec scolaire à Bhar Lazrak dépendent des intempéries* » elle rajoute en riant.

2.5. L'inégalité au niveau de la mobilité et de déplacements : exclus où habitant de la ville ?

Malgré sa position stratégique, la zone de Bhar Lazrak est très mal desservie. Les circuits établis pour les moyens de transports légaux contournent la zone et ne passent pas à l'intérieur. La demande en matière de transport en commun est en croissance incessante face à une infrastructure de transport terrestre en deçà des besoins de la population. Les usagers de transport terrestre se dirigent alors vers les taxis collectifs clandestins.. Les responsables des taxis collectifs clandestins sont, souvent, appréhendés par les agents de sécurité et fréquemment pénalisés. Afin d'éviter ces situations, ils choisissent de raccourcir leur trajectoire et de s'arrêter du côté opposé, à

l'entrée de la cité Riadh. Les usagers sont contraints de faire la trajectoire qui équivaut les deux kilomètres, à pied jusque-là ; ce qui leur cause souvent des retards pour arriver à leurs établissements.

L'infrastructure délabrée et l'insécurité, surtout le soir, sont deux éléments dissuasifs. Les chauffeurs des taxis individuels refusent de pénétrer à l'intérieur de la zone de Bhar Lazrak.

Ces problèmes de transports sont déterminants dans la fluidité sociale des habitants de Bhar Lazrak. Certes, l'enquête effectuée dans ce quartier a permis de confirmer davantage les problèmes soulevés dans le rapport de synthèse élaboré par SCET Tunisie et Urbaplan, en Octobre 2020⁷⁰. Soient :

- Les inondations que la zone subit régulièrement,
- Le manque d'entretien et la qualité plus que médiocre de l'infrastructure viaire,
- Le manque d'équipements en particulier pour l'enfance et la jeunesse ;
- Le manque d'espaces verts et d'espaces publics,
- Le sentiment d'insécurité qui règne dans certains « sous-quartiers ».

Mais, elle a essentiellement contribué à dévoiler le quotidien des habitants faces à ces contraintes, et elle a mis à nu les conséquences des inégalités socio-spatiales.

3. Les portées Socio-spatiales des inégalités à Bhar Lazrak

3.1. L'influence du milieu socio-spatiale sur la destinée scolaire

Nous nous référons dans notre analyse à la théorie de Raymond Boudon, qui postule que les inégalités devant l'enseignement sont avant tout le reflet de comportements socialement différenciés. Certains milieux maîtrisent mieux la culture, les normes et le fonctionnement du système scolaire. D'après lui, les inégalités observées dans les parcours scolaires sont le résultat de la juxtaposition des différentes stratégies adoptées par les parents. Certes, l'investissement des parents, les moyens mis à la disposition de l'enfant, le choix de l'école, etc, sont tous des facteurs de réussite ou d'échec scolaire,

⁷⁰ Pour une approche opérationnelle d'intervention et de restructuration urbaine, cas des cités de Bhar Lazreg et ELMatar, op.it, p15.

mais il n'en reste pas moins que le lieu de résidence a aussi une influence importante sur la destinée scolaire.

En effet, et comme le soulignent Dominique Goux et Eric Morin « *Le destin social des individus ne dépend pas seulement du niveau atteint en fin de scolarité. A diplôme donné, tout le monde ne débute pas sa carrière au même point de l'espace social. Les opportunités de promotion et les risques de déclassement se déclinent eux aussi selon les lois différentes suivant le milieu dont on est issu.* »⁷¹.

Les résultats de l'enquête effectuée à Bhar Lazrak confirme que l'origine sociale et le lieu de résidence ont une influence remarquable sur le cursus scolaire des individus. En effet, un enfant issu d'un milieu social aisé, ayant à sa disposition un moyen de transport particulier, ou habitant à proximité de son établissement éducatif, a plus de chance de réussir ses études qu'un enfant issu d'une catégorie défavorisée, habitant loin de son établissement de référence, et qui dépend de l'offre des moyens de transport collectifs dans son quartier, de l'infrastructure et des intempéries -comme en témoigne une des interviewée-.

Il existe un lien persistant entre cursus scolaire et lieu de résidence. Les défaillances relevées dans la zone de Bhar Lazrak, semblent représenter des difficultés qui pénalisent les enfants du quartier. Cela dit, l'origine sociale et le lieu de résidence n'entravent pas seulement le cursus scolaire, mais freinent aussi à travers lui l'accès à l'emploi et exercent, en outre, une influence tout au long de la carrière professionnelle, ce qui condamne toute mobilité sociale possible.

Par conséquent, les catégories sociales tendent à se reproduire au fil des générations. Les enfants nés à Bhar Lazrak, qui n'arrivent pas à décrocher un diplôme, et à accéder à un emploi décent, ni à réaliser une ascension sociale réelle, sont condamnés à rester dans le même milieu social et leurs descendants subiront le même sort.

⁷¹Goux D., Morin É., « origine sociale et destinée scolaire, L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes Formation-Qualification-Professionnelle 1970, 1977, 1985 et 1993 », in *Revue Française de Sociologie*, Année 1995, 36-1, p116 , 1995.

Goux et Maurin, et Eric Maurin soulignent que :

« Les inégalités scolaires, mesurées notamment par le retard d'âge scolaire en classe de 3e, sont liés de façon plus plausible au revenu des familles qu'à leurs conditions socioprofessionnelles. Cet effet peut être notamment attribué aux conditions matérielles d'existence des élèves, qui s'améliorent avec le revenu familial (toutes choses égales par ailleurs, concernant notamment le temps consacré par les parents à l'éducation de leurs enfants) »⁷².

Ainsi, la promotion d'une catégorie sociale défavorisée paraît impossible sans l'amélioration des conditions de vie dont les contraintes qu'impose l'espace de résidence.

3.2. Emergence des activités illicites

Faute de moyens et face à un marché de travail sélectif, les habitants de Bhar Lazrak se tournent vers les activités illicites. Une des interrogées, lors de l'enquête, expose le cas de son époux, serveur dans un salon de thé à la Marsa, n'ayant pas travaillé pendant la première période du confinement – de Mars à juin 2020-, il s'est tourné vers des activités temporaires, elle déclare : *« je confectionnais de la citronnade qu'il vendait au bord de la route, j'ai confectionné des masques qu'il vendait aussi. Il a loué le chariot à pop -cornes chez un voisin pour quelques jours, il a même fait le transport vers et depuis la Marsa avec sa voiture, ceci nous a permis de survivre ».*

L'économie illicite du quartier Bhar Lazrak ne se limite pas à ces petites activités, elle s'étend au narcotraffic. Il existe un circuit de distribution de la drogue douce qui passe même par les jeunes élèves dans des collèges et des lycées, aussi bien que par les chauffeurs des taxis collectifs clandestins.

Ces individus exclus du marché de travail, et vivants dans des conditions difficiles s'abandonnent aux activités illégales afin de pouvoir

⁷² Fitoussi J-P., Laurent É et Maurice J. , *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Rapport, Réalisé en PAO au Conseil d'Analyse Économique par Christine Carl, La Documentation française. Paris, 2004, p51-52.

survivre. Ces activités, « sont le plus souvent le fait de jeunes mis à l'écart du monde du travail, immobilisés dans leurs cités, sans statut ni argent. L'économie souterraine est ainsi le produit d'une économie « minimale », faite de « petits boulots », de stages sans débouchés et de missions d'intérim et d'une économie illicite, alimentée par les petits chantiers « au noir », les activités délictueuses et criminelles »⁷³. Ils créent par ailleurs, leur système économique propre et n'arrivent plus à distinguer les limites entre le légal et l'illégal. Une des interrogés justifiait le cambriolage effectué par son fils et son gendre par le fait qu'elle était arrêtée, par les forces de la loi, et qu'ils devaient payer pour elle un avocat. Ainsi l'acte interdit par la loi devient approuvé socialement.

On peut même considérer ces « infractions » comme l'envers d'un ordre nouveau. En effet, devant l'incapacité du système économique existant à les contenir, les exclus créent leur système et installent une nouvelle organisation.

3.3. Une déliaison ou une sécession sociale ?

Force est de constater l'émergence des prémices d'un phénomène de déliaison dans le quartier Bhar Lazrak. Les inégalités subies par les habitants du quartier renforcent leur sentiment d'exclusion « durable ». Ignorés par les autorités locales, les habitants expriment une forme de rupture affective avec le monde extérieur. Ceci se traduit par un refus de toute proposition de déménagement.

En effet, à la question posée : « voulez-vous quitter un jour le quartier », les interrogés de la catégorie des locataires ont répondu par « *pour aller où ?!* », « *Je ne trouverai pas un loyer à ma fourchette* », ou encore « *je préfère ne pas m'éloigner des miens* ». Ces réponses expriment une indifférence envers le monde extérieur.

Ce qui nous conduit à dire que les habitants, d'une catégorie défavorisée, s'établissent dans précarité et s'y attachent au point de refuser toute tentative de changement.

⁷³ Fitoussi J-P., Laurent É. et Maurice J., *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, op.cit, p35.

Cependant, cette « déliaison » sociale n'est autre qu'un processus de construction-reconstruction d'autres formes de liens sociaux. « *C'est faute de pouvoir être ailleurs qu'on est tombé là. Venir ici pour beaucoup, c'est avouer la chute. Chacun sait en arrivant dans le quartier que les autres sont pareils que lui, qu'ils ont les mêmes problèmes* » comme le dit Françoise Moncomble.⁷⁴

Les arrivants consolident des liens avec leurs semblables, partagent leurs désarrois, leurs incapacités et créent une identité commune attachée au lieu de résidence. La cité est « *ficelée dans ses stigmates* »⁷⁵, on se sent exclus mais ensemble.

« *La cité fabrique en elle un être collectif, un peu monstrueux* »⁷⁶ qui rassure les habitants, et leur procure la force de survivre à la marge de la société.

On observe l'émergence, d'une part, d'une solidarité interne et d'autre part d'un risque d'une désolidarisation de la ville . Une fois les tensions internes dépassées, un processus de séparatisme social se met en marche.

Les habitants de Bhar Lazrak semblent fuir ceux qui ne leur ressemblent pas et s'établir entre eux dans la recherche d'une similitude rassurante. Ceci donne naissance à un phénomène de sécession urbaine qui ne concerne plus les classes aisées car la distanciation est aussi choisie par des classes défavorisées. Elle émane d'une volonté à s'abstraire de la collectivité et de se distraire d'une appartenance communale.

Le même processus se renouvelle dans les sous quartiers de Bhar Lazrak.

Les immigrés subsahariens qui sont sur-représentés dans le quartier, se sont rassemblés pour concevoir leur propre territoire autonome. Ils sont même allés jusqu'à créer leur propre tribunal, « *ils y ont nommé un juge d'entre eux et se permettent de punir et de juger les comportements des uns et des autres.*

⁷⁴ Moncomble F., *La déliaison. La politique de la ville en question*, collection Logiques sociales, édition L'Harmattan, Paris, p 196 2001.

⁷⁵ *Idem.*

⁷⁶ *Idem.*

Mais les autorités ayant pris connaissance de ces agissements ont en mis fin » selon les dires d'un interrogé.

Mais n'est-ce pas là une dérive vers la formation de « ghettos » ?

La fragmentation de l'espace, les inégalités « durables » ne risque-t-elle pas d'aboutir à un processus de « ghettoïsation » ?

Conclusion

L'étude du quartier Bhar Lazrak, à ce terme, nous pousse à nous inscrire dans une approche qui considère la fragmentation en tant que processus. En effet, les approches sur les fragmentations de l'espace dans les années 90, ont largement mis l'accent sur le lien entre les dynamiques spatiales liées à la métropolisation et aux processus d'éclatement de l'unité, résultant de l'aggravation des inégalités sociales et des formes de désolidarisation. (SASSEN 1991, Mollenkop et Castells 1992).

La ville de la Marsa est ainsi assimilée à une ville duale. Des logiques de séparation s'y déploient et se développent en parallèle du développement de la ville. Une forme de partage binaire de l'espace s'exerce et une stratégie d'exclusion et d'inclusion sociale orientent les politiques d'aménagement.

On se réfère référons à S. Sassen qui lie la croissance de la société de services et dualisation sociale accrue.

« Son hypothèse est celle d'une bipolarisation de la structure sociale entre, d'une part, le pôle favorisé de la "classe de service globale", et d'autre part, un nouveau prolétariat tertiaire constitué de toutes les catégories de travailleurs peu qualifiés, mal payés et/ou aux emplois précaires qui constituent leurs serviteurs, soit professionnels (employés de bureau, coursiers, etc.) soit personnels (vendeurs, serveurs, blanchisseurs, etc.) »⁷⁷.

Comment détourner la dualité de l'espace en faveur du développement de la commune ?

⁷⁷ Préteceille E., « L'évolution de la ségrégation sociale et des inégalités urbaines : le cas de la métropole Parisienne », in *The Greek Review of Social Research*, n°113, 2004, p107, 2004.

On pense que la création d'une nouvelle ville à Bhar Lazrak en relevant le standing, est un objectif ambitieux mais plausible de créer un nouveau pôle urbain d'envergure. Il est tout à fait évident que tous les habitants de ville devraient avoir un droit égal à la centralité urbaine, afin de pouvoir participer aux décisions qui concernent sa conception comme son entretien quotidien, sans distinction ou hiérarchisation. Et dans cette perspective, Henri Lefebvre pense que *« le droit à la ville ne peut se concevoir comme un simple droit de visite ou de retour vers les villes traditionnelles. Il ne peut se formuler que comme droit à la vie urbaine, transformée, renouvelée. Que le tissu urbain enserme la campagne et ce qui survit de vie paysanne, peu importe, pourvu que « l'urbain », lieu de rencontre, priorité de la valeur d'usage, inscription dans l'espace d'un temps promu au rang de bien suprême parmi les biens, trouve sa base morphologique, sa réalisation pratico-sensible. »*⁷⁸.

⁷⁸ Lefebvre H., *Le droit à la ville*, collection *Société et Urbanisme*, éditions Anthropos paris, Paris, 1968, p132.

Bibliographie

- Bekkar R. et Sfaxi S., « Reformuler l'espace : Compétences et savoir faire des habitants à Bizerte (Tunisie) » In *Les compétences des citoyens dans le monde Arabe. Penser, faire et transformer la ville* (s.d) Berry Chikhaoui (I.) et DEBOULET (A.), Édition Karthala, Paris, 2000, pp63-77.
- Fitoussi J-P., Laurent É. et Maurice J., *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Rapport, Réalisé en PAO au Conseil d'Analyse Économique par Christine Carl, La Documentation française. Paris, 2004, 328 p.
- Goux D., Morin E., « origine sociale et destinée scolaire, L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes Formation-Qualification-Professionnelle 1970, 1977, 1985 et 1993 », in *Revue Française de Sociologie*, Année 1995, 36-1, pp.81-121, 1995.
- Lefebvre H., *Le droit à la ville*, collection Société et Urbanisme, éditions Anthropos paris, Paris, 1968, 165 p.
- Moncomble F., *La déliaison. La politique de la ville en question*, collection Logiques sociales, édition L'Harmatton , 2001 , 183p.
- Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure, Direction de l'Urbanisme, SCET Tunisie et Urbaplan, *Pour une approche opérationnelle d'intervention et de restructuration urbaine, cas des cités de Bhar Lazreg et ELMatar*, Phase 2, rapport de synthèse final, , Octobre 2020.
- Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, Agence d'Urbanisme du Grand Tunis, *Rapport de présentation du Plan d'Aménagement Urbain de la Commune de la Marsa* (Janvier 2020).
- Préteceille E., « L'évolution de la ségrégation sociale et des inégalités urbaines : le cas de la métropole Parisienne », in *The Greek Review of Social Research*, n°113, 2004, 105-120, 2004.
- Ragoubi M-A., « De la sélectivité géo-sociale à la communauté fermée. La Marsa, espace à différenciation accentuée », *Les Communications* , [En ligne], URL : <https://ifd.hypotheses.org/les-communications> consulté le 30/04/2020.